



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 2 avril 2024, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Mélanie Picard
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Sophie Côté
Siège #6 - Carmen Demers

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Présence de 11 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DE MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, annonce aux citoyens la confirmation d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville de Sainte-Croix, qui permettra de couvrir 70% des dépenses admissibles. Monsieur le maire annonce que ladite aide financière permettra la rénovation certes de l'espace des bureaux municipaux, mais également la salle Robert-Daigle. Les bureaux de la municipalité seront relocalisés à proximité pendant la durée les travaux.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - MOT DE MAIRE

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2024

5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

7.1 - Comptes à payer - Mois de mars 2024

7.2 - Adoption / Règlement #705-2024 - Règlement modifiant le règlement #304-2001 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

7.3 - Adoption / Règlement #707-2024 / Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024

105-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

- 7.4 -** Règlements d'emprunt numéros 515-2013 et 562-2017 et 701-2024 /
Concordance et courte échéance
- 7.5 -** Règlements d'emprunt numéros 515-2023 et 562-2017 et 701-2024 / Soumission
pour l'émission de billets
- 7.6 -** Affectation / Règlement d'emprunts #506-2013, #507-2013, #564-2017 et #683-
2023
- 7.7 -** Octroi de mandat / Étude géotechnique, de caractérisation environnementale
sommaire des sols et évaluation environnementale de site (ÉES Phase I) / Englobe corp. / rue
Leclerc
- 7.8 -** Promesse de vente et d'achat / Vente du lot 5 573 266 (191 rue Ernest-Blouin)
- 7.9 -** Financement / Achat de propriété / lot 3 592 264 (6259-6261 rue Principale)
- 7.10 -** Financement / Achat de propriété / lot 3 592 045 (6055-6057 rue Principale)
- 7.11 -** Autorisation de paiement / Honoraires professionnels no.1 / Patriarche
Architecture inc. / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
- 7.12 -** Autorisation de paiement / Honoraires professionnels no.1 / WSP Canada inc. /
Étude préliminaire / Projet d'enfouissement de lignes de distribution sur la rue Principale
- 7.13 -** Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Désaulniers, Gélinas,
Lanouette S.E.N.C.R.L. / Services comptables et audit
- 7.14 -** Autorisation de paiement / AddEnergie Technologies inc. / Bornes de recharge
pour véhicules électriques / Hôtel de ville de Sainte-Croix
- 8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**
- 8.1 -** Comptes à payer - Mois de mars 2024
- 8.2 -** Adoption / Rapports financiers au 31 décembre 2023
- 9 - VOIRIE**
- 9.1 -** Octroi de mandat / Gré à Gré / Englobe Corp. / Contrôle qualitatif des matériaux
/ Réfection du 4e rang Ouest
- 9.2 -** Octroi de mandat / Gré à Gré / M.R.C de Lotbinière / Surveillance partielle des
travaux / Réfection du 4e rang Ouest
- 9.3 -** Octroi de mandat / Gré à gré / Pluritec ltée / Plans et devis / Remplacement de
glissières de sécurité
- 9.4 -** Autorisation de paiement / Honoraires professionnels no.1 / Laboratoires
d'Expertises de Québec ltée (LEQ) - Étude environnementale (Phase 1) et caractérisation
environnementale des sols et des matières granulaires / Réfection du 4e rang Ouest
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT**
- 11.1 -** Adoption / Règlement #704-2024 / Règlement modifiant le règlement de zonage
389-2007 concernant les hébergements touristiques
- 11.2 -** Adoption / Règlement #708-2024 / Règlement constituant un comité consultatif
d'urbanisme
- 11.3 -** Autorisation de paiement / Honoraires professionnels no.5 / L'Atelier Urbain
inc. / Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Principale
- 11.4 -** Demande de dérogation mineure / rue Demers / Lots 6 615 355, 6 615 356 et 6
615 357



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

12 - LOISIRS ET CULTURE

13 - SERVICES DES INCENDIES

13.1 - Embauche / Poste de pompier volontaire / Daniel Leclerc

14 - VARIA

14.1 - Demande de commandite / Domaine Joly de Lotbinière

14.2 - Droit de passage / La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie

14.3 - Regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce

14.4 - Fourniture du service de formation en sécurité incendie / Acceptation de l'entente avec la Municipalité de Saint-Agapit

14.5 - Appui à la Municipalité de Val-Alain / Retrait des places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

IL est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 5 mars 2024 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Mylène Neault : Mme Neault félicite Mme Sandra Plourde pour sa participation à la finale de la compétition culinaire *Master Chef Québec* et lui souhaite la meilleure des chances pour ladite finale.

M. Marc-Olivier Habel : M Habel rappelle à la population que les abris d'hiver doivent être retirés d'ici le 15 avril. M Habel informe également la population de la reprise de la collecte des matières organiques à la semaine du 1^{er} avril 2024.

Mme Mélanie Picard : Mme Picard rappelle la tenue de la soirée pour adulte *Danser pour la cause* qui se tiendra le 13 avril dans le but d'amasser des fonds afin d'offrir des petits déjeuners nutritifs aux enfants de l'école La Mennais. L'évènement est organisé par Mme Lucie Carpentier et des billets sont toujours disponibles. Mme Picard remercie, au nom du Conseil, Mme Carpentier pour son implication dans la communauté. Mme Picard invite également les citoyens à encourager les jeunes de l'école La Mennais dans leur campagne de financement de vente de pizzas en collaboration avec le resto-bar *Le Cube*. Les fonds amassés seront investis dans le projet de réaménagement de la cour d'école.

M Alex Papineau : M Papineau informe la population du dévoilement de la nouvelle programmation du Domaine Joly-de-Lotbinière qui s'adresse, cette année, à un public plus large. M Papineau invite également la population à la soirée-bénéfice du Domaine Joly-De-Lotbinière le 22 mai à la salle Robert-Daigle. Mme Marthe Laverdière se produira avec son spectacle « *Pour l'humour des fleurs* ».



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2023

Mme Sophie Côté : Mme Côté rappelle aux citoyens que les inscriptions aux activités des loisirs sont présentement en cours, notamment sur le site web de la Municipalité *Saintecroix.ca* pour la période printanière et estivale. Les inscriptions prendront fin le 14 avril. Mme Côté informe également que la Municipalité est toujours à la recherche de personnel pour le camp de jour municipal, principalement pour des animateurs(trices) et aides-animateurs(trices) et à la recherche de bénévoles pour l'initiation au soccer.

Mme Demers informe que le prochain tournoi de «*Ruff*» se tiendra jeudi 25 avril prochain à la salle Robert-Daigle à 19h et que le prochain voyage Laurier-Québec aura lieu le lundi 6 mai dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question reçue par courriel
- Information concernant les versements à la municipalité de Lotbinière, mandatée par le *Regroupement Lotbinière Nord- Ouest (RLNO)*, concernant la collecte des matières résiduelles.
- Information concernant les ententes intermunicipales.

7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

107-2024

7.1 -COMPTES À PAYER - MOIS DE MARS 2024

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mars 2024 au montant de 662 271.15 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES DE MARS 2024

SALAIRES BRUTS DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024	MAIRE & CONSEILLERS	28 997.10 \$
	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)	23 793.87
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, GYM, POMPIERS & P/R.	76 994.76
	AVANTAGES SOCIAUX	17 467.04
	SOUS-TOTAL	147 252.77

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE MARS 2024

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	13 088.91
	TOTAL	160 341.68

COMPTES PAYÉS DE MARS 2024 – RATIFICATION

ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	2 260.41	
241400521 ENTR. & REP. - DEGRILLEUR	2 260.41	REPLACEMENT 2 ROULEMENTS
APSAM	90.00	
232000454 FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	90.00	FORMATION CREUSEMENT, EXCAVATION & TRANCHÉE
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	1 564.62	
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	1 079.62	ADHÉSION 2024
219000420 ASSURANCES	485.00	ADHÉSION 2024
ATLANTIS POMPE	2 013.12	
241301521 ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	2 013.12	RÉPARATION FUITE D'HUILE POMPE INCENDIE
BETON LAURIER INC.	592.58	
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	592.58	BRIS D'AQUÉDUC RUE GARNEAU
BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.	1 427.82	
270125526 ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	1 427.82	RÉPARATION SYSTÈME PLANTEUR
BOVIN & GAUVIN INC.	2 066.10	
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	2 066.10	VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ
BUROPRO CITATION INC.	230.70	
270128526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	107.55	ACHATS DIVERS PAPETERIE
270128526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	123.15	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CANADA PIPE COMPANY ULC	5 000.00	
270126419 SERVICE PROF SALLE GYM	5 000.00	CONTRIBUTION DÉMÉNAGEMENT & AMÉNAGEMENT GYM
CARQUEST CANADA LTEE	250.00	
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	270.70	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	-20.70	CRÉDIT DIVERS ENTRETIEN
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	348.75	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	348.75	REMISE FÉVRIER 2024
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ENVOL	500.00	
219000970 DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	500.00	AIDE FINANCIÈRE

№ 0 4 2 1



Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

No de résolution
ou annotation

COMPASS MINERALS CANADA CORP. 241200635 USNE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	8 157.89 8 157.89	SEL POUR ADOUCISSEURS
CORSA IMPRESSION (9486-3099 QUÉBEC INC.) 2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	1 138.25 1 138.25	ACOMPTE TENTE LOISIRS
DANDO SPORTS INC. 270195526 ENTR RÉP MACH/OUT/EQUIP POLY	687.37 687.37	PROTÉGÉS TÊTES & PLASTRONS TAEKWANDO
DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC. 233003443 NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	26 623.03 13 762.50	DÉNEIGEMENT CÔTE & RUE DU BATEAU 2023/2024 4/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	388.84	DÉNEIGEMENT 2023/2024 SURPLUS TROTTOIRS (DÉBARCADÈRE) 4/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	716.29	DÉNEIGEMENT 2023/2024 SURPLUS TROTTOIRS (RUE LAUZÉ) 4/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 755.40	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2023/2024 4/5
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOP DE SANTÉ 259001411 ENTENTE COOP. SANTÉ STE-CROIX	1 724.63 1 724.63	ÉTUDE DE FAISABILITÉ 2/2
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C. 233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	19 230.25 19 230.25	DÉNEIGEMENT RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 2023/2024 4/5
FILTECH INC. 241400526 MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	598.17 469.39	FILTRES
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	128.78	FILTRES
FONDATION DE SANTÉ & SERVICES SOCIAUX 219000970 DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	500.00 500.00	AIDE FINANCIÈRE
GROUPE CASTONGUAY INC. 234000521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	609.37 448.40	RÉPARATION LUMIÈRES DE RUES
234005021 ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	160.97	RÉPARATION LUMIÈRES DE RUES
GROUPE COLAS QUÉBEC 232000521 ENTR. REPAR. - VORIE	989.36 989.36	BRS D'AQUEDUC RUE LEMAY
HOME HARDWARE 270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	30.32 30.32	COUPE-BOULON
HYDRO-QUEBEC 241502681 ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	16 181.84 54.87	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2024
270125681 ELECTRICITE QUILLES	1 368.13	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2024
222000681 CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	2 554.47	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	50.90	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2024
232000681 ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	3 490.42	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2024
270121681 ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	449.96	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2024
241400681 ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	767.23	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	888.86	SERVICE FÉVRIER 2024
234005081 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	130.02	SERVICE FÉVRIER 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.99	SERVICE FÉVRIER 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	39.80	SERVICE FÉVRIER 2024
234005081 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	52.76	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2023 À MI-FÉVRIER 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	22.79	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2024
241300681 ELECTRIC - P. - STE-CROIX 786506	1 516.88	SERVICE FÉVRIER 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	22.79	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2024
270120681 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 594.25	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2024
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 153.72	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2024
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.) 270126419 SERVICE PROF SALLE GYM	2 713.41 2 713.41	SERVICES PROFESSIONNELS FÉVRIER 2024
LE PRO DU CB INC. 2303000725 MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDE	12 222.26 12 222.26	RADIOS MOBILES (4) & RADIOS PORTATIFS (8)
LES ÉDITIONS BELZO 270230670 ACHATS DE VOLUMES	31.30 31.30	ACHATS VOLUMES
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC. 270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	1 439.30 927.16	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 4/5
222000443 ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	320.82	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 4/5
259000443 ENLEV NEIGE/PVILLON ET ABRI	191.32	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 4/5
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC. 233050443 NEIGE - CONTRAT RURAL	21 621.38 21 621.38	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2023/2024 4/5
LOCATION PRINCE INC. 270150516 LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	433.02 -113.11	CRÉDIT LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE MARS 2024
270150516 LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	546.13	LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE MARS 2024
M.R.C. DE LOTBINIERE 245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	48 180.15 10 930.55	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2024 3/12
215000951 QUOTE-PART MRC - ÉVALUATION	6 221.57	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2024 3/12
213000951 QUOTE-PART MRC - ADM.	18 076.69	QUOTE-PART MRC ADMINISTRATION GÉNÉRALE 2024 1/4
262100951 QUOTE PART MRC - ADM.	12 951.34	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT 2024 1/4
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC 5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	20 697.08 2 960.49	REMISE FÉVRIER 2024
5513841000 MPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	80.00	REMISE FÉVRIER 2024
5513840000 MPOT PROVINCIAL A PAYER	7 531.83	REMISE FÉVRIER 2024
5513850000 R.R.Q. A PAYER	8 151.14	REMISE FÉVRIER 2024
5513890000 CNT A PAYER EMPLOYEUR	34.64	REMISE FÉVRIER 2024
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	1 139.70	REMISE FÉVRIER 2024
5513825000 RQAP A PAYER	799.28	REMISE FÉVRIER 2024
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE 245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	32 246.73 4 460.75	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 3/12
245300446 ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	1 500.20	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 3/12
245235446 ENLEVEMENT MATIÈRES	4 366.40	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 3/12
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 318.95	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 3/12
245220446 MATIÈRES RECYCLABLES TRI	3 941.06	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 3/12
245300446 ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	5 466.01	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 3/12
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 193.36	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 3/12
MUNICIPALITE ST-EDOUARD 222000442 SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 133.65 744.13	ENTRAIDE INCENDIE (3700, 3E RANG OUEST) LE 22-01-2024
222000442 SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	389.52	ENTRAIDE INCENDIE (ROUTE LAURIER/4E RANG EST) LE 26-09-2023
P.AUBUT INC. 270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	459.90 459.90	RÉPARATION PORTE EXTÉRIEURE ASCENSEUR
PAGES JAUNES 213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	141.53 141.53	SERVICE MARS 2024
POSTES CANADA 270150321 TIMBRES POSTES - LOISIRS	583.04 192.44	AVIS MUNICIPAL JANVIER & FÉVRIER 2024, PAMPHLET HIVER EN FAMILLE
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	390.60	AVIS MUNICIPAL JANVIER & FÉVRIER 2024, PAMPHLET HIVER EN FAMILLE
PRECIKOM 269000347 INTERNET (PLAGE & ENTR.)	430.01 430.01	SERVICE FÉVRIER 2024
PRODUCTIONS CINA 269000347 INTERNET (PLAGE & ENTR.)	965.79 965.79	CAPSULE PROMOTIONELLE SITE INTERNET
PYROMAX PYROTECHNIE INC. 270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	2 874.38 2 874.38	FEUX D'ARTIFICE FÊTE NATIONALE 2024 1/2
RECEVEUR GENERAL DU CANADA 222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	1 651.41 1 278.42	RENOUVELLEMENT LICENCE INCENDIE 2024
232000339 SYSTEME DE TELECOMM. - VORIE	372.99	RENOUVELLEMENT LICENCE 2024
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA 5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	8 214.15 2 054.16	REMISE FÉVRIER 2024
5513816000 MPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	80.00	REMISE FÉVRIER 2024
5513815000 MPOT FEDERAL REG. A PAYER	6 079.99	REMISE FÉVRIER 2024
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE 5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	4 551.41 4 551.41	POLICE NO. 48842 MARS 2024
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF 5411200000 BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	128 160.00 128 160.00	PROGRAMME SUBVENTION TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) VOLET 1 2023 2E VERSEMENT
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN 222000442 SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 618.81 1 618.81	ENTRAIDE INCENDIE (3700, 3E RANG) LE 22-01-2024
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE 222000455 IMMATRICULATION	6 004.38 3 444.93	IMMATRICULATIONS
232001455 IMMATRICULATION - CAMION MUN.	562.56	IMMATRICULATIONS
232000455 IMMATR-TRACTEUR & HONDA VORIE	346.56	IMMATRICULATIONS
232001455 IMMATRICULATION - CAMION MUN.	923.37	IMMATRICULATIONS
270150455 IMMATRICULATION LOISIRS	644.76	IMMATRICULATIONS
222000455 IMMATRICULATION	82.20	IMMATRICULATIONS



Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

No de résolution
ou annotation

STE-FOY NISSAN		60 931.00	
2304000725	MACH. OUTILL. EQUIP. VOIRIE	60 931.00	FORD TRANSIT T-250 2021
TELU COMMUNICATIONS INC.		317.88	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	45.27	SERVICE MARS 2024
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.42	SERVICE MARS 2024
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.44	SERVICE MARS 2024
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.44	SERVICE MARS 2024
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.43	SERVICE MARS 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.44	SERVICE MARS 2024
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.44	SERVICE MARS 2024
TELU IP		338.81	
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.10	SERVICE MARS 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	70.18	SERVICE MARS 2024
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.08	SERVICE MARS 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.09	SERVICE MARS 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.09	SERVICE MARS 2024
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.08	SERVICE MARS 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	35.09	SERVICE MARS 2024
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.10	SERVICE MARS 2024
TELU MOBILITE		439.18	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	80.96	SERVICE MARS 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE MARS 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	51.74	SERVICE MARS 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	132.96	SERVICE MARS 2024
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	63.29	SERVICE MARS 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.50	SERVICE MARS 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	51.74	SERVICE MARS 2024
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE MARS 2024
VIDÉOTRON L TÉE		203.40	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE AVRIL 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE AVRIL 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE AVRIL 2024
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE AVRIL 2024
Total :		451 417.94	

COMPTES À PAYER DE MARS 2024

ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITÉE		1 181.47	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	1 181.47	ENTRETIEN AVRIL À JUIN 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)		4 500.26	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	149.39	ACHAT CASSE-CROÛTE
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	97.73	INSCRIPTION CONCOURS PLUMES D'EXCELLENCE 2024
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	113.83	FORMATION ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	155.39	ESSENCE SAVANA
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	32.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
270150631	ESSENCE LOISIRS	79.21	ESSENCE CAMION LOISIRS
270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	80.36	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	95.03	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	116.00	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	111.00	ESSENCE SILVERADO
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	124.38	ESSENCE INCENDIE
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	62.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	150.09	ESSENCE SAVANA
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	93.78	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	114.00	ESSENCE SILVERADO
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	79.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
270150631	ESSENCE LOISIRS	123.68	ESSENCE CAMION LOISIRS
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	107.00	ESSENCE SILVERADO
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	93.15	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	154.05	ESSENCE SAVANA
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	69.57	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	139.50	ESSENCE SILVERADO
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	60.00	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	187.03	ESSENCE SIERRA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	80.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
270150631	ESSENCE LOISIRS	130.86	ESSENCE CAMION LOISIRS
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	128.58	ESSENCE TRANSIT
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	64.31	ESSENCE INCENDIE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	81.34	ACHAT CASSE-CROÛTE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	478.87	JEU GONFLABE SEMAINE DE RELÂCHE
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	126.42	TRANSFERT DOMAINE ANCIEN SITE INTERNET 5 ANS
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-693.45	CRÉDIT ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	352.54	ACHAT BAR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	637.33	ACHAT BAR
232001455	IMMATRICULATION - CAMION MUN.	484.11	IMMATRICULATION FORD TRANSIT
270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	42.18	ÉLASTIQUES SYSTÈME PLANTEUR QUILLES
BIONEST		1 987.92	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	331.32	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTIION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	1 656.60	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTIION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
BLANKO		3 159.52	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	3 159.52	HON. PROF. NO. 4 REFORME SITE INTERNET IDENTITÉ VISUELLE (FINAL)
BODY GYM ÉQUIPEMENTS		673.69	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	673.69	ACHATS ÉQUIPEMENTS GYM
BUROPRO CITATION INC.		148.32	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	148.32	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CARQUEST CANADA L TEE		247.72	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	130.45	NETTOYANTS À FREINS
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	117.27	ENTRETIEN SIERRA & SILVERADO
CONNEXION DPRO		847.27	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	847.27	CARTES À PUCE
DESAULNIERS, GÉLINAS & LANOQUETTE		9 870.60	
213000413	SERV. PROF. VERIF. COMPTABLE	9 870.60	HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2023
DOCUMENT EXPRESS ENR.		1 422.93	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 422.93	AVIS MUNICIPAL MARS 2024
ÉLISABETH DEMERS		120.60	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	120.60	CHARGEUR PORTABLE
ENTRETIEN CHLORATECH INC.		1 131.14	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	1 131.14	ENTRETIEN ANALYSEUR DE CHLORE
ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS		82.77	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	82.77	VÊTEMENT DE TRAVAIL
GRUPE CASTONGUAY INC.		578.29	
241200521	ENT & REP. - USINE EAU POTABLE	127.62	VÉRIFICATION POMPE
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	450.67	RÉPARATION PLINTHE DE CHAUFFAGE



**Procès-Verbal des Délibérations de la
Municipalité de Sainte-Croix**

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

No de résolution
ou annotation

HOME HARDWARE		1 847.07	
270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	10.08	ISOLANT À TUYAU & VELCRO
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	68.51	CONTREPLAQUÉ & VIS
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 671.63	ASPHALTE FROIDE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	21.48	BOIS TRAITÉ
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	9.18	CLÉS
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	63.20	SUPPORT À TUYAU, CROCHETS & PEINTURE
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	2.99	FRAIS DE RETARD
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)		2 483.46	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	195.46	BARRE D'HALTÉROPHILIE
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	2 288.00	SERVICES PROFESSIONNELS MARS 2024
JEAN-PHILIPPE THIBAUDEAU		300.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	300.00	DJ FÊTE NATIONALE 2024
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		287.44	
2304057721	RÉFECTION RANG 4 OUEST	287.44	LOCATION FEUX DE CIRCULATION
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		5 122.14	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	5 122.14	BRIS D'AQUEDUC RUE GARNEAU
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		18.70	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	18.70	PAPIER ALUMINIUM, FILTRES À CAFÉ & ASSIETTE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		676.00	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	240.03	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	89.09	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	72.35	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	264.08	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	10.45	ACHATS VOLUMES
MAISON 43 INC.		298.94	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	298.94	FRAIS FILM SEMAINE DE RELÂCHE
MÉLANIE PICARD & KENNY THÉRIAULT		600.00	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE	600.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE
MÉLISSA CASTONGUAY		30.00	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE MARS 2024
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION		5 829.21	
261000140	REMUNERATION - PREP. URBANISME	4 621.86	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME DU 29 JANVIER AU 1ER MARS 2024
261000200	CONTR. EMPLOYEUR - URBANISME	1 207.35	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME DU 29 JANVIER AU 1ER MARS 2024
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE		828.39	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	828.39	ACHAT TUBES GLISSADE HIVER EN FAMILLE
PAMELLA MARION		30.00	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE MARS 2024
PG SOLUTIONS INC.		906.00	
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	906.00	FORMATION GESTION DES IMMOBILISATIONS
PHARMACIE STE-CROIX		21.24	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	21.24	PRIX CONCOURS DE DESSINS
POGZ INC.		286.29	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	286.29	HÉBERGEMENT SITE INTERNET SEPTEMBRE 2023 À FÉVRIER 2024
PORTES GARAMAX (9018-2643 QUÉBEC INC.)		63.24	
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	63.24	MANETTE PORTE DE GARAGE
PRODUITS CAPITAL INC.		373.22	
270126660	PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	208.33	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	164.89	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
REAL HUOT INC.		767.03	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	352.26	PIÈCES COMPTEUR D'EAU (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	414.77	MANCHON RÉPARATION BRIS D'AQUEDUC (PAYÉ PAR BIBBY)
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		400.09	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	129.49	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	55.67	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.97	LAIT & CRÈME À CAFÉ
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	192.99	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.97	LAIT & CRÈME À CAFÉ
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		680.62	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	640.91	PHOTOCOPIES DU 2024-02-04 AU 2024-03-03
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	29.33	PHOTOCOPIES DU 2024-02-11 AU 2024-03-10
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	10.38	PHOTOCOPIES DU 2024-02-29 AU 2024-03-29
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.		1 840.94	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	702.81	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	1 138.13	RÉACTIFS POUR ANALYSES
VIDÉOTRON LTÉE		87.12	
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	SERVICE AVRIL 2024
Total : 50 511.53			

108-2024

7.2 - ADOPTION / RÈGLEMENT #705-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #304-2001 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix les règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations sont prévues en vertu du règlement #304-2021 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire modifier les articles 3 et 4 dudit règlement afin permettre le paiement des taxes municipales en six (6) versements ;

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 5 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement ;

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 705-2024 intitulé «*Règlement modifiant le règlement #304-2001 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations*» est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit

N° 0 4 2 4



No de résolution
ou annotation

109-2024

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

- **QUE** le règlement #705-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #705-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

7.3 - ADOPTION / RÈGLEMENT #707-2024 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1);

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement ;

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 707-2024 intitulé «*Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024*» est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #707-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #707-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

110-2024

7.4 - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 515-2013 ET 562-2017 ET 701-2024 / CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 536 200 \$ qui sera réalisé le 9 avril 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
515-2013	102 200 \$
562-2017	517 000 \$
562-2017	517 000 \$
701-2024	400 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 562-2017 et 701-2024, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 avril 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 avril et le 9 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	78 600 \$	
2026.	82 300 \$	
2027.	86 500 \$	
2028.	91 000 \$	
2029.	95 400 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 102 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 562-2017 et 701-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

111-2024

7.5 - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 515-2023 ET 562-2017 ET 701-2024 / SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture : 2 avril 2024
Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 10 h
Échéance moyenne : 4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Date d'émission : 9 avril 2024
Montant : 1 536 200 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 avril 2024, au montant de 1 536 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

78 600 \$	4,84000 %	2025
82 300 \$	4,84000 %	2026
86 500 \$	4,84000 %	2027
91 000 \$	4,84000 %	2028
1 197 800 \$	4,84000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,84000 %

2 -CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

78 600 \$	4,87000 %	2025
82 300 \$	4,87000 %	2026
86 500 \$	4,87000 %	2027
91 000 \$	4,87000 %	2028
1 197 800 \$	4,87000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,87000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

78 600 \$	4,90000 %	2025
82 300 \$	4,75000 %	2026
86 500 \$	4,65000 %	2027
91 000 \$	4,60000 %	2028
1 197 800 \$	4,55000 %	2029

Prix : 98,69300 Coût réel : 4,89792 %

№ 0 4 2 6



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 9 avril 2024 au montant de 1 536 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 515-2013, 562-2017 et 701-2024. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

112-2024

7.6 - AFFECTATION / RÈGLEMENT D'EMPRUNTS #506-2013, #507-2013, #564-2017 ET #683-2023

ATTENDU QUE le renouvellement des règlements d'emprunts #506-2013, #507-2013, #564-2017 et #683-2023 était prévu 15 janvier 2024 et que celui-ci a été anticipé au 14 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE ce renouvellement a occasionné un paiement supplémentaire du capital et des intérêts prévus au budget de l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la Municipalité à affecter la dépense supplémentaire de 115 435,70\$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général ».

113-2024

7.7 - OCTROI DE MANDAT / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE DES SOLS ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (ÉES PHASE I) / ENGLOBE CORP. / RUE LECLERC

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser une étude géotechnique, une caractérisation environnementale sommaire des sols et une évaluation environnementale de site (ÉES Phase I) sur les lots localisés au sud de la rue Leclerc, soit les lots 6 353 550, 6 353 549, 6 353 548, 6 353 547 et 3 590 823 afin d'évaluer le potentiel et les opportunités du site ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu les autorisations nécessaires des propriétaires ;

ATTENDU la réception d'une offre de service datée du 18 mars 2024, de la firme «Englobe corp.», au montant de 48 905,00\$ taxes en sus, pour la réalisation de l'étude géotechnique, de l'évaluation environnementale - Phase I et l'évaluation environnementale sommaire des sols ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'octroi du mandat à la firme «Englobe corp.», au montant de 48 905,00\$ taxes en sus, pour la réalisation de l'étude géotechnique, de l'évaluation environnementale - Phase I et l'évaluation environnementale sommaire des sols sur les lots 6 353 550, 6 353 549, 6 353 548, 6 353 547 et 3 590 823, tel que plus amplement détaillé à l'offre de service datée du 18 mars 2024.
- **D'AUTORISER** la Municipalité à affecter cette dépense du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général ».



Notre résolution
est annotée

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

7.8 - PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / VENTE DU LOT 5 573 266 (191 RUE ERNEST-BLOUIN)

ATTENDU la signature d'une promesse de vente et d'achat signée le 14 mars 2024 entre monsieur Patrick Bernard et la Municipalité de Sainte-Croix, représentée par monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, concernant le lot no. 5 573 266 (191 rue Ernest-Blouin) ;

ATTENDU QUE le prix de vente pour ce lot est fixé à 49 690,50 \$ taxes en sus ;

ATTENDU la réception d'un acompte correspondant à dix pour cent (10%) du prix de vente avant les taxes, soit, un montant de 4 969,05 \$;

ATTENDU QUE le montant versé en acompte sera déduit du montant payable au moment de la signature de l'acte notarié;

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance du projet de promesse de vente et d'achat en date de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** la vente, à monsieur Patrick Bernard, du lot 5 573 266 (191 rue Ernest-Blouin) du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;
- **DE** fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse de vente et d'achat;
- **D'AUTORISER** monsieur Stéphane Dion, maire, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié relatif à la présente vente.

115-2024

7.9 - FINANCEMENT / ACHAT DE PROPRIÉTÉ / LOT 3 592 264 (6259-6261 RUE PRINCIPALE)

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la signature d'une promesse d'achat en date du 6 décembre 2023 pour un prix de 137 000\$ en sus de toutes taxes applicables pour l'acquisition de la propriété sise au 6259-6261 rue Principale, lot 3 592 264 du cadastre du Québec, circonscription de Lotbinière, tel qu'il appert à la résolution #453-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, à la séance ordinaire du 6 février 2024, le règlement #701-2024 intitulé «*Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 400 000\$*», tel qu'il appert à la résolution #035-2024 ;

ATTENDU QUE ladite promesse d'achat était conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu l'approbation du règlement #701-2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans une lettre datée du 4 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire financer cette acquisition à même le règlement parapluie #701-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le financement d'un montant de 137 000\$ en sus de toutes taxes, relatif à l'acquisition du 6259-6261 rue Principale, lot 3 592 264 du cadastre du Québec, circonscription de Lotbinière, à partir des sommes disponibles au règlement d'emprunt parapluie #701-2024, et donc, remboursable sur le terme dudit règlement, soit, 20 ans.



N° de résolution
du 2024

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

7.10 - FINANCEMENT / ACHAT DE PROPRIÉTÉ / LOT 3 592 045 (6055-6057 RUE PRINCIPALE)

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la signature d'une promesse d'achat en date du 31 août 2023 pour un prix de 132 000\$ en sus de toutes taxes applicables pour l'acquisition de la propriété sise au 3055-6057 rue Principale, lot 3 592 045 du cadastre du Québec, circonscription de Lotbinière, tel qu'il appert à la résolution #308-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, à la séance ordinaire du 6 février 2024, le règlement #701-2024 intitulé «*Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 400 000\$*», tel qu'il appert à la résolution #035-2024 ;

ATTENDU QUE ladite promesse d'achat était conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu l'approbation du règlement #701-2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans une lettre datée du 4 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire financer cette acquisition à même le règlement parapluie #701-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le financement d'un montant de 132 000\$ en sus de toutes taxes, relatif à l'acquisition du 6055-6057 rue Principale, lot 3 592 045 du cadastre du Québec, circonscription de Lotbinière, à partir des sommes disponibles au règlement d'emprunt parapluie #701-2024, et donc, remboursable sur le terme dudit règlement, soit, 20 ans.

117-2024

7.11 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS NO.1 / PATRIARCHE ARCHITECTURE INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Patriarche Architecture inc.*» pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F-3591 datée du 29 février 2024, au montant de 5 748,75\$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Patriarche Architecture inc.*» de la facture #F-3591 datée du 29 février 2024 d'un montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier plus amplement détaillé à la résolution #430-2023.

118-2024

7.12 - AUTORISATION DE PAIEMENT NO.1 / HONORAIRES PROFESSIONNELS / WSP CANADA INC. / ÉTUDE PRÉLIMINAIRE / PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES DE DISTRIBUTION SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection de la rue Principale (route 132) en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, tel qu'il appert à la résolution #232-2023 ;

ATTENDU QUE lors de l'exercice de consultation publique relatif au programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Principale, l'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale a été évoqué à plusieurs reprises ;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QU'afin d'explorer cette option, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «WSP Canada inc.» pour la production d'une étude préliminaire relative à l'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale, tel qu'il appert à la résolution #045-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #20083260 datée du 6 mars 2024, au montant de 6 112,19\$ taxes incluses, pour les services rendus pour la période se terminant le 1er mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «WSP Canada inc.» de la facture #20083260 datée du 6 mars 2024, au montant de 6 112,19\$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #045-2024.

119-2024

7.13 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LANOUPETTE S.E.N.C.R.L. / SERVICES COMPTABLES ET AUDIT

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation d'avoir un vérificateur externe et de dresser un rapport financier annuellement en vertu de l'article 966 du *Code Municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU QUE la firme «*Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L.*» agit à titre de vérificateur externe pour la Municipalité de Sainte-Croix ;

ATTENDU la réception de la facture #7260 datée du 23 mars 2024, au montant de 9 870,60\$ incluant les taxes, pour des services comptables et une partie du travail d'audit ;

ATTENDU également la réception de la facture #7113 datée du 18 mars 2024 au montant de 14 716,80\$ incluant les taxes pour la préparation du rapport financier 2023 du Centre culturel et sportif de Lotbinière inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L.*» de la facture #7260 et de la facture #7113 au montant totalisant de 24 587,40\$ incluant les taxes pour des services comptables et une partie du travail d'audit de la Municipalité de Sainte-Croix, ainsi que pour la préparation du rapport financier 2023 du Centre culturel et sportif de Lotbinière inc.

120-2024

7.14 - AUTORISATION DE PAIEMENT / ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC. / BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES / HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande au Programme 4500 bornes d'Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'hôtel de ville de Sainte-Croix ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a transmis à la Municipalité une lettre d'approbation en date du 14 décembre 2023, l'informant que sa demande de subvention avait été retenue pour l'achat et l'installation d'une ou plusieurs bornes de recharge de type SmartTwo simple ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la signature de l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques et à la signature de l'entente de contribution financière avec Hydro-Québec, dans le cadre du programme 4500 bornes, tel qu'il appert à la résolution #039-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture IC-32104 de l'entreprise «AddEnergie Technologies inc.» au montant de 19 749,26\$ incluant les taxes pour l'achat desdites bornes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture IC-32104 à l'entreprise «AddEnergie Technologies inc.» au montant de 19 749,26\$ incluant les taxes pour l'achat des bornes de recharge pour véhicules électriques, tel que plus amplement détaillée à ladite facture.

8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

121-2024

8.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE MARS 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mars 2024 au montant de 86 599.20 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES DE MARS 2024

SALAIRES BRUTS DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION)	6 031.20
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	20 539.32
	AVANTAGES SOCIAUX	3 693.48
	SOUS-TOTAL	30 264.00

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE MARS 2024

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	131.47
	TOTAL	30 395.47

COMPTES PAYÉS DE MARS 2024 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	309.63	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	309.63	REMISE FÉVRIER 2024
FROMAGERIE BERGERON	241.26	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	241.26	ACHAT RESTAURANT
HYDRO-QUEBEC	12 026.48	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	12 026.48	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2024
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	38.00	
270125494 ASSOCIATIONS & ABONNEMENTS	38.00	DÉCLARATION ANNUELLE 2023
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 299.71	
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 883.01	REMISE FÉVRIER 2024
5513850000 R.R.Q. A PAYER	2 465.84	REMISE FÉVRIER 2024
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	377.83	REMISE FÉVRIER 2024
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	254.21	REMISE FÉVRIER 2024
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE FÉVRIER 2024
5513865000 COMMISSION NORMES TRAVAIL	11.28	REMISE FÉVRIER 2024
5513820000 RQAP A PAYER	267.54	REMISE FÉVRIER 2024
MOLSON CANADA 2005	11 885.74	
270181610 ACHATS - BAR	2 163.54	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	8 274.34	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	-2 487.90	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	3 935.76	ACHAT BAR
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2 284.81	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	714.60	REMISE FÉVRIER 2024
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE FÉVRIER 2024
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 530.21	REMISE FÉVRIER 2024
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE	742.39	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	742.39	POLICE NO. 48842 MARS 2024
SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE	1 065.47	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 065.47	ACHAT RESTAURANT
SHAW DIRECT	49.43	
270125339 CABLODISTRIBUTEUR -	49.43	SERVICE MI-MARS À MI-AVRIL 2024
TELUS COMMUNICATIONS INC.	109.23	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVCE MARS 2024
TELUS IP	140.36	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.36	SERVICE MARS 2024
TELUS MOBILITÉ	69.80	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	69.80	SERVICE MARS 2024
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON	55.31	
270148675 BIENS NON DURABLE -	55.31	CARTOUCHE D'ENCRE

Total : 34 317.62



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

COMPTES À PAYER DE MARS 2024

ALEX COULOMBE LTEE	704.30	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	704.30	ACHAT RESTAURANT
ALTERNATEURS LEMAY & FILS INC.	17.19	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	17.19	BATTERIE LUMIÈRE D'URGENCE
BI-SPORTS	160.96	
270180640 PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	160.96	ACHAT RONDELLES
BUOPRO CITATION INC.	130.23	
270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	130.23	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CHOQUETTE CKS	1 178.08	
270165526 ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	1 178.08	RÉPARATION RÉFRIGÉRATEUR RESTAURANT
COMMISSION DE LA SANTE ET	65.51	
270120999 FRAIS GESTION CNESST & AUTRES	65.51	FRAIS DOSSIER 2024 & AJUSTEMENT COTISATION 2023
DÉSALNIERS, GÉLINAS & LANOUE	14 716.80	
270140413 SERVICES PROF.-	14 716.80	HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2023
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE	100.10	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	9.00	LAVAGE DE SERVIETTES
270180610 ACHATS - RESTAURANT	91.10	ACHAT RESTAURANT
FROMAGERIE BERGERON	683.57	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	201.05	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	201.05	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	281.47	ACHAT RESTAURANT
GROUPE CASTONGUAY INC.	333.43	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	333.43	ENTRETIEN ÉLECTRICITÉ
HOME HARDWARE	58.98	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	41.18	HUILE, COUTEAUX & COLLE
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	13.21	OUTIL
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	4.59	CLÉS
KORVETTE	7.80	
270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	7.80	ACHATS DIVERS PAPETERIE
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	203.74	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	203.74	FILTRES À SAUMURE
PORTES GIGNAC	70.27	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	70.27	ENTRETIEN PORTE SURFACEUSE
PRODUITS CAPITAL INC.	104.45	
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	104.45	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE	2 146.51	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 062.75	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 083.76	ACHAT RESTAURANT
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	335.32	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	74.03	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	99.85	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	68.41	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	41.07	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	51.96	ACHAT RESTAURANT
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON	868.57	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	243.22	ACHAT RESTAURANT
270181610 ACHATS - BAR	115.18	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	203.46	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	62.28	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	186.84	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	57.59	ACHAT BAR
Total : 21 885.81		

122-2024

8.2 - ADOPTION / RAPPORTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Monsieur Stéphane Dion commente les états financiers.

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2023 démontrant une participation municipale au déficit de 145 724 \$, tels que préparés par « Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. ».

9 - VOIRIE

123-2024

9.1 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / ENGLOBE CORP. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉFECTION DU 4E RANG OUEST

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du 4e rang Ouest ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « Les Excavations Ste-Croix inc. » pour la réalisation des travaux de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #080-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix à cet effet ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de la firme « Englobe corp. », datée du 25 mars 2024, au montant de 88 537,65 \$ incluant les taxes, pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre du projet de réfection du 4e rang Ouest ;

№ 0 4 3 2



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** le mandat à la firme « *Englobe corp.* » au montant de 88 537,65 \$ incluant les taxes, pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre du projet de réfection du 4e rang Ouest, tel que plus amplement détaillé dans l'offre de services datée du 25 mars 2024.

124-2024

9.2 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / M.R.C DE LOTBINIÈRE / SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX / RÉFECTION DU 4E RANG OUEST

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du 4e rang Ouest ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection du 4e rang Ouest à la « *MRC de Lotbinière* », tel qu'il appert à la résolution #165-2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* » pour la réalisation des travaux de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #080-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant octroyer un mandat pour la surveillance du chantier ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de la « *M.R.C de Lotbinière* » datée du 22 mars 2024, au montant de 15 084 \$ taxes en sus, pour la surveillance partielle du chantier dans le cadre des travaux de réfection du 4e rang Ouest ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'octroi du mandat à la « *M.R.C de Lotbinière* » au montant de 15 084 \$ taxes en sus, pour la surveillance partielle du chantier dans le cadre des travaux de réfection du 4e rang Ouest, tel que plus amplement détaillé à l'offre de services datée du 22 mars 2024.

125-2024

9.3 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / PLURITEC LTÉE / PLANS ET DEVIS / REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité projette le remplacement des glissières de sécurité identifiées au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'élaboration de plans et devis et a donc effectuée à une demande de prix à cet effet ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de la firme « *Pluritec ltée* », datée du 18 mars 2024, au montant de 26 765,00\$ taxes en sus, pour la réalisation des plans et devis relatifs au projet de remplacement de glissières de sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** le mandat à la firme « *Pluritec ltée* » au montant de 26 765,00\$ taxes en sus, pour la réalisation des plans et devis relatifs au projet de remplacement des glissières de sécurité identifiées au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

126-2024

9.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT - HONORAIRES PROFESSIONNELS NO.1 - LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE (LEQ) - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE (PHASE 1) ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS ET DES MATIÈRES GRANULAIRES / RÉFECTION DU 4E RANG OUEST

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Laboratoires d'Expertises de Québec ltée* » pour la réalisation d'une étude environnementale (Phase I) et la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires pour le projet de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #343-2023 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU la réception de la facture #047000 à la firme «Laboratoires d'Expertises de Québec ltée» datée du 20 mars 2024, au montant de 29 341,62\$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #343-2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #047000 datée du 20 mars 2024 à la firme «Laboratoires d'Expertises de Québec ltée» au montant de 29 341,62\$ incluant les taxes pour la réalisation d'une étude environnementale (Phase I) et la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires pour le projet de réfection du 4e rang Ouest.

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun objet.

11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT

127-2024

11.1 - ADOPTION / RÈGLEMENT #704-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007 CONCERNANT LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QU'il convient maintenant de modifier certaines dispositions régissant les hébergements touristiques;

ATTENDU QU'un avis de motion du premier projet de règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 26 mars 2024 après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 704-2024 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 concernant les hébergements touristiques*» est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #704-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #704-2024 entrera en vigueur conformément à la loi

128-2024

11.2 - ADOPTION / RÈGLEMENT #708-2024 / RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement a été rédigé conformément à la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions des articles 146 à 148 de la LAU, la Municipalité est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme ;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 404-2007;

ATTENDU QU'un avis de motion du premier projet de règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement ;

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 708-2024 intitulé «*Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme*» est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #708-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #708-2024 entrera en vigueur conformément à la loi

129-2024

11.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS NO.5 / L'ATELIER URBAIN INC. / PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*L'Atelier Urbain inc.*» pour la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le noyau villageois, tel qu'il appert à la résolution #259-2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a opté pour deux options additionnelles, détaillées à l'offre de service datée de septembre 2022, soit, pour la rédaction des règlements de concordance relatifs au PPU et la participation participative sur place, aux montants respectifs de 6 850\$ et 5 318\$ en sus de toute taxe ;

ATTENDU QU'un montant en honoraires professionnels de 12 168\$ en sus de toute taxe devra être ajouté au montant initial prévu à la résolution #259-2022 considérant l'alinéa précédent ;

ATTENDU la réception de la facture #86740 de «*L'Atelier Urbain inc.*» au montant de 7 856,26\$ incluant les taxes pour la réalisation du PPU et la rédaction des règlements de concordance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #86740 de «*L'Atelier Urbain inc.*» au montant de 7 856,26\$ incluant les taxes, pour la réalisation du PPU et la rédaction des règlements de concordance et les honoraires relatifs aux options additionnelles plus amplement détaillées à la présente et à l'offre de services datée de septembre 2022.

130-2024

11.4 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, RUE DEMERS, LOTS 6 615 355, 6 615 356 ET 6 615 357

ATTENDU QUE la présente demande vise à construire trois (3) bâtiments multifamiliaux de 8 logements sur chacun des lots projetés : 6 615 355, 6 615 356 et 6 615 357, rue Demers;

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'immeubles de 4 étages ayant une hauteur de 12,6 mètres au lieu de 10,0 mètres tel que prescrit pour la zone 12-H, étant ainsi dérogatoire de 2,6 mètres ;

ATTENDU QUE les immeubles seront construits dans une zone contenant des immeubles de type unifamilial isolé ou jumelé, principalement d'un étage ;

ATTENDU QUE la hauteur visée par la demande est beaucoup plus haute que les constructions existantes dans ce secteur, ce qui pourrait potentiellement nuire à l'harmonie du cadre bâti existant ;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE le fait de refuser totalement la présente demande au demandeur pourrait lui causer un préjudice sérieux ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente dérogation mineure en imposant certaines conditions permettant d'atténuer le caractère dérogatoire de la demande et les impacts potentiels pour les résidents secteur ;

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec les recommandations du CCU et les conditions proposées ;

ATTENDU QUE toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu unanimement :

- **D'ACCORDER** la présente demande de dérogation mineure sur les lots 6 615 355, 6 615 356 et 6 615 357 aux conditions suivantes :
- **QUE** les bâtiments multifamiliaux de 8 logements soient conçus de façon à être munis de toits plats ;
- **QUE**, si le propriétaire choisit de convertir son projet en immeubles de 6 logements, ces derniers ne pourront pas excéder trois (3) étages ;
- **QUE** la hauteur maximale des bâtiments multifamiliaux n'excède pas 11 mètres, étant ainsi dérogatoire d'un (1) mètre ;
- **QUE** la marge latérale contigüe au lot 5 812 892 de l'immeuble bâti sur le lot 6 615 355 soit d'un minimum de 14 mètres.

12 - LOISIRS ET CULTURE

Aucun objet.

13 - SERVICES DES INCENDIES

131-2024

13.1 - EMBAUCHE / POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE / DANIEL LECLERC

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager monsieur Daniel Leclerc pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce, selon les conditions d'embauche d'un pompier.

14 - VARIA

132-2024

14.1 - DEMANDE DE COMMANDITE / DOMAINE JOLY DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la *Fondation du Domaine Joly-De-Lotbinière* organisera une soirée-bénéfice le 22 mai prochain, intitulée «*Pour l'humour des fleurs*», dans le but d'amasser des fonds pour soutenir la mission de la Fondation ;

ATTENDU la réception d'une demande de commandite datée du 4 mars 2024 afin que la Municipalité participe à cet événement en offrant la gratuité de la salle Robert Daigle pour la tenue dudit événement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la gratuité de la salle Robert Daigle à la *Fondation du Domaine Joly-De-Lotbinière* le 22 mai prochain pour la tenue de la soirée-bénéfice «*Pour l'humour des fleurs*».



No de résolution
134-2024

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

14.2 - DROIT DE PASSAGE / LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE «La Boucle» du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la Municipalité le samedi 15 juin 2024 ;

ATTENDU QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est un élément primordial à la tenue de cette activité ;

ATTENDU QUE la rue Principale / route Marie-Victorin (Route #132), une partie de la rue Garneau, la rue Bourque, la rue Lemay, le 3e rang Ouest, le 3e rang Est, une partie de la route Demers et le rang de la Plaine, en plus de plusieurs intersections, devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage des pelotons de cyclistes et que la municipalité de Sainte-Croix fait partie du parcours tel que plus amplement détaillé au plan fourni par l'organisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil municipal autorise le passage des cyclistes de «La Boucle» sur les routes municipales détaillées à la présente résolution le 15 juin 2024 entre 7h et 15h, selon le tracé déposé à la Municipalité par l'organisme le 15 juin 2024 entre 7h;
- **QUE** le conseil municipal autorise également le passage des cyclistes de «La Boucle» sur la route Marie-Victorin (route #132) et à l'intersection de la route de Laurier (#271) ;

134-2024

14.3 - REGROUPEMENT DE L'OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRANIT, DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU SUD DE LOTBINIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE ET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU QUE l'Office d'habitation des Appalaches, l'Office municipal d'habitation du Granit, l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce, des municipalités d'Adstock, de East Broughton, de Saint-Martin, de Frontenac, de La Guadeloupe, de Lac-Drolet, de Lambton, de Laurier-Station, de Saint-Agapit, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Augustin-de Woburn, de Saint-Benjamin, de Saint-Benoît-Labre, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Cyprien, de Sainte-Aurélie, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Éphrem-de-Beauce, de Saint-Frédéric, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Pierre-de-Broughton, de Saint-Prosper, de Saint-Sébastien, de Saint-Théophile, de Saint-Victor, de Saint-Zacharie, de Tring-Jonction, de Lotbinière, de Saint-Apollinaire, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ainsi que des villes de Beauceville, de Disraeli, de Lac-Mégantic, de Saint-Georges et de Thetford Mines un projet de regroupement des six (6) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre pour la Municipalité de Sainte-Croix une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité :

№ 0 4 3 7



No de résolution
ou annotation

135-2024

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

- **QUE** le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

14.4 - FOURNITURE DU SERVICE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE / ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

ATTENDU les besoins récurrents et grandissants en formation pour les pompiers volontaires ou à temps partiel du territoire de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit agit actuellement comme gestionnaire de formation, il est recommandé de reporter cette entente pour 2024 ;

ATTENDU QUE les principales infrastructures sont installées sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit et que les frais fixes de fonctionnement, d'opération et d'entretien sont assumés actuellement par cette dernière ;

ATTENDU QUE les frais fixes de fonctionnement, d'opération et d'entretien des équipements destinés à la formation des pompiers sont partagés entre les municipalités de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE la déficience de la structure actuelle ne permet pas l'optimisation des services de formation et du développement du centre de formation de Saint-Agapit afin de maximiser l'offre pouvant être offerte à toutes les municipalités de Lotbinière ;

ATTENDU QUE le 17 mars dernier, les maires ont convenu de procéder à une analyse entre les différents partis et de proposer une entente intermunicipale pour deux scénarios différents pour la gestion de la formation des pompiers volontaires pour l'ensemble de la MRC de Lotbinière, soit la gestion par la MRC ou la gestion par la municipalité de Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE le 2 mai dernier la municipalité de Saint-Agapit a signifié son intérêt de devenir gestionnaire du centre de formation régionale pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit encadrer la fourniture du service de formation en sécurité incendie avec une entente signée avec toutes les municipalités de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE le projet d'entente relative à la fourniture de service de formation en sécurité incendie a été déposé avec le projet de budget pour la première année de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER** la municipalité de Saint-Agapit comme gestionnaire de la formation des pompiers volontaires et à temps partiel et du centre de formation régional de la MRC de Lotbinière ;
- **D'AUTORISER** monsieur Stéphane Dion, maire de la municipalité de Sainte-Croix à signer l'entente de fourniture du service de formation en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Agapit.

136-2024

14.5 - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN / RETRAIT DES PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet ;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021 ;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille ;

N° 0 4 3 8



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Municipalité de Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix est d'avis que l'abandon d'un tel projet représente une perte pour la MRC de Lotbinière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'APPUYER** les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la Municipalité de Val-Alain.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

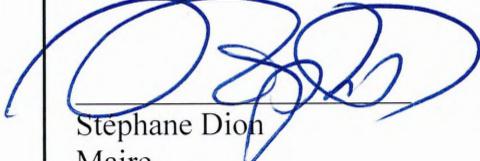
-Aucune question reçue par *Facebook*

- Information sur les propriétaires des immeubles acquis par la Municipalité ;
- Information concernant le point 11.4 de l'ordre du jour ;
- Information concernant l'étude préliminaire relative à l'enfouissement des fils de distributions sur une partie de la rue Principale ;
- Information concernant le projet de règlement #706-2024, intitulé Règlement *modifiant la grille des spécifications de la zone 12-H du règlement de zonage #389-2007*, abandonné par la Municipalité ;
- Information concernant le projet de construction d'immeubles multifamiliaux sur la rue Demers et la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans ce secteur ;
- Information concernant les obligations et les exigences régionales et gouvernementales relatives à la densification des périmètres urbains ;
- Information concernant le lotissement projeté sur la rue Demers.

137-2024

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 56 heures.


Stéphane Dion
Maire


Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.


Stéphane Dion
Maire